Image not found or type unknown

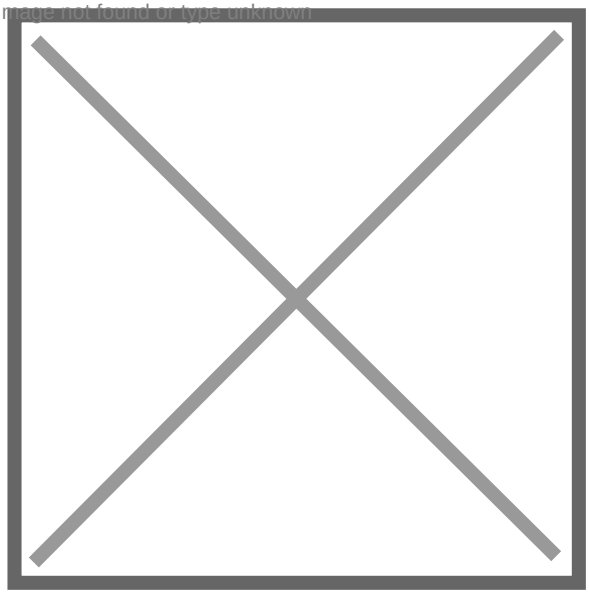

Achat des part sarl frauduleuse.

Par **sam71**, le **04/07/2011** à **01:44**

Bonjour,

Je viens d''acheter la moitier d'une SARL à une personne .
Cette personne ayant deja vendu sa pars à une autre personne.
A t'elle le droit me vendre cette moitier dont elle ne possede plus ?
Qu'elles sont les recours envisageable ?
Je me suis lancer sans réflechir .
Merci de votre aide.

Par **edith1034**, le **04/07/2011** à **07:35**

évidemment il n'est possible de céder ses parts qu'une fois

pour tout savoir sur la sarl

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

peut être que les autres acquéreurs n'ont signé aucun acte ou n'ont rien payé dans ce cas c'est vous le véritable acquéreur, provoquez une AG en la demandant au gérant pour régler le problème

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés